



Commission des Championnats

Réunion du 30 décembre 2019 - PV N°13

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean-Jacques

EXCUSES : MM. MEYLEU Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 16 AU 20.12.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

COUPE DORDOGNE FUTSAL SENIORS

Poule H N°53583.1 CHATEAU L'EVEQUE - TOCANE

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

COUPE DORDOGNE FUTSAL SENIORS

Poule E N°53576.1 RIBERAC

Poule H N°53585.1 TOCANE

N°53586.1 RIBERAC 2

N°53587.1 E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC

NON SAISIE INTERNET

FUTSAL

1^{ère} infraction : Débiter le club de 8 € : CHATEAU L'EVEQUE (plateau du 18/12/2019)